

Didier LETT

Professeur d'histoire médiévale

Université Paris Diderot – Laboratoire ICT

*La voix des humbles dans les assemblées :
pauvreté et genre dans les suppliques contenues
dans les registres de délibérations de Macerata au XV^e siècle*

Dans cette communication, il s'agit d'étudier les suppliques (*petitiones*) que la population, hommes et femmes, adressent aux autorités municipales. La *petitio* peut être définie comme « [...] une humble prière afin d'obtenir une concession « gracieuse », un privilège, une intervention bienveillante et paternelle de la part du prince tout en reconnaissant sa propre incapacité, impuissance, pauvreté »¹. Il s'agit aussi d'observer les stratégies utilisées par les suppliants pour se « faire pauvre », la manière dont ces suppliques s'intègrent au processus de délibération et comment elles permettent l'affirmation et la légitimation du gouvernement urbain.

L'étude s'appuie sur cinq registres de délibérations communales (*riformanze*) de Macerata (dans les Marches, en Italie) qui couvrent les années 1421-1435 regroupant près de 300 suppliques adressées aux autorités (dont un tiers de femmes dont près de 90 % de veuves) pour raison de « pauvreté ». Ces suppliques nous renseignent certes sur le degré « réelle » de pauvreté, d'indigence, de désœuvrement parfois d'une partie de la population mais aussi sur la manière dont fonctionne la relation entre « sujets » communaux et podestat-conseil et sur les stratégies des plus humbles pour obtenir satisfaction (exemption ou dégrèvement de taxes). Écrire aux autorités, pour demander une faveur, une remise de taxe, une contestation d'une amende, etc., est une pratique courante. C'est une forme de communication politique, un mode de relation spécifique et un contact immédiat et direct entre des sujets et le pouvoir. C'est aussi une manière de créer, de reconnaître ou de conforter une domination, un assujettissement.

Dans un premier temps, je propose de présenter la documentation exploitée : le registre de délibérations communales (*liber sive quaternus comunis et hominum civitatis Macerate continens in se multas scripturas varias et diversas*) et de décrire le processus délibératif à propos des suppliques : réception et sélection des suppliques dans le cadre du Conseil général et du Conseil de la Credenza, mise en liste des suppliants, exposition, discussions (prises de paroles des membres du conseil), délibérations, votes et décisions finales.

Dans un second temps, en convoquant les concepts de E. P. Thompson (« paternalisme » du côté des autorités et « distance condescendante » consciente du côté du peuple)² et des propositions de Didier Fassin³, je me pencherai sur les stratégies des suppliants, thème qui permet d'aborder le passage de l'oral à l'écrit, le choix de la langue (vulgaire ou latin), l'humble prière, les manières de « se faire pauvre », d'exposer ses malheurs : pauvreté (*pauper*, *pauperisimus.a*, *miserabilis*), maladie, handicap, vieillesse ; les manières de prouver sa pauvreté (*fama paupertatis*) par des procédés d'accumulation mais en veillant à s'inscrire dans un « espace de crédibilité » (D. Fassin).

Dans un troisième temps enfin, je tenterai de souligner les manières différentes de se faire pauvre et les conséquences différentes des malheurs en fonction du genre : veuve seule et

¹ C. Nubola, A. Würigler (éd.), *Suppliche e « gravamina ». Politica, amministrazione, giustizia in Europa (secoli xiv-xviii)*, Bologne, Il Mulino, 2002, *Introduzione*, p. 10.

² Edward Palmer THOMPSON *Les usages de la coutume. Traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècle*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 2016 (éd. originale, 1991).

³ Didier FASSIN, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les requêtes d'aide d'urgence », *Annales HSS*, 55, 5, sept-oct. 2000, p. 953-981.

démunie avec des orphelins, perte de travail, mendicité, dettes, *restitutio dotis*, masculinité altérée par la pauvreté, etc.

Au total donc, cette communication cherche à montrer l'importance que les autorités communales attachent à l'aide aux plus démunis, à la protection des citoyens les plus fragiles. Mais elle vise aussi à scruter les stratégies des suppliants : « se faire pauvre » est nécessaire afin de justifier une faiblesse sociale qui mérite la miséricorde du prince et légitime donc une demande de grâce. En centrant le propos sur une partie des délibérations communales, l'aspect "solidarité et assistance", elle montre comment fonctionne la démocratie urbaine et permet d'entendre, au sein des assemblées, la voix des plus humbles.